

ABONNEMENTS.

Un mois. . . . . 4 fr.
Trois mois. . . . . 11 »
Par la poste. . . . . 13 »
Un N°. . . . . 20
Les abonnements commencent à toutes les époques.

LE POLITIQUE, JOURNAL DE LIÈGE.

ANNONCES.

20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE au bureau du Journal, rue du Pot-d'Or, N° 622, et chez Messieurs les Directeurs des Postes.

CHEMIN DE FER. — DÉPARTS

Table with columns for destinations: DE LIÈGE, DE BRUXELLES, D'ANVERS, DE GAND. Includes departure times (Matin, Relevée) and prices for various routes.

ANGLETERRE. — Londres, le 8 mai.

Hier à la chambre des lords, le marquis de Londonderry a rappelé que les journaux avaient annoncé que la reine était intervenue dans la nomination de la personne qui représentera la France au couronnement de S. M., et que c'est à sa demande qu'un illustre maréchal a été nommé en place d'une autre personne qui avait été primitivement désignée.

Le vicomte Melbourne a déclaré positivement que le gouvernement de S. M. n'était intervenu en quoi que se soit dans cette nomination.

On lit dans le GLOBE : Nous n'avons jamais vu pendant le printemps une stagnation aussi complète dans les spéculations que cette année. A l'exception des grains, tous les articles marchands sont sans demandes; on n'achète que pour les besoins immédiats. On attribue cette stagnation en grande partie à l'élévation des prix, qui ne manqueront probablement pas d'éprouver une baisse très prochainement.

FRANCE. — Paris, le 9 mai.

La séance de la chambre des pairs a été remarquable hier par l'opinion que M. le maréchal Soult a développée sur la question des armes spéciales. On l'avait vu jusqu'alors hostile à cette loi, et le ministère en était lui-même persuadé. Grande a donc été la surprise générale lorsqu'on a entendu le maréchal insister avec force sur la nécessité d'augmenter le cadre de l'artillerie et de le mettre au grand complet.

M. Berryer a répondu à la fin de la séance d'hier à MM. les ministres. Il a réfuté l'objection de l'agiotage; les entreprises de chemins de fer ne peuvent donner lieu à ces apports fictifs, qui sont la principale plaie des opérations récentes par actions. Il a montré tout ce qu'il y aurait d'illorique et d'imprudent pour l'état à aborder une pareille entreprise sans s'être assuré des ressources proportionnées aux dépenses.

Enfin M. Berryer est arrivé à l'exception réclamée si fortement par M. Molé en faveur de l'exécution du chemin de fer de Belgique par l'état. Pourquoi cette exception? C'est un chemin politique; mais son influence politique ne sera nullement diminuée parce qu'il sera exécuté par une compagnie particulière; c'est un chemin stratégique; mais il n'en reste pas moins sous la main du gouvernement qui conserve tout droit de s'en emparer en cas de danger.

M. de Lamartine se plaint que le ministère ait abandonné trop vite son projet de loi, il vient défendre le système des chemins de fer par le gouvernement.

M. Billaut défend le projet de la commission, il s'attache à démontrer qu'en France, même sous le gouvernement absolu, les compagnies ont toujours fait plus et mieux que le gouvernement.

Le duc de Montebello, ambassadeur en Suisse, est ar-

rivé à Paris. Le CONSTITUTIONNEL dit qu'il revient pour combattre le projet de conversion des rentes à la chambre des pairs; mais en même temps ce journal annonce, contrairement aux assertions d'une feuille ministérielle, que M. de Broglie sera favorable à cette mesure.

M. le comte de Torrenio est en effet à Paris, ainsi que nous l'avons déjà annoncé il y a quelques jours. Il y a eu ces jours derniers plusieurs conférences avec M. de Rothschild.

On a cherché depuis hier à accréditer le bruit qu'une armée d'observation de 35.000 hommes allait être formée sur la frontière de Belgique, pour le cas où l'affaire de Strassens aurait des suites sérieuses. Les journaux ministériels ne laissent échapper aucune occasion de peindre sous les plus sombres couleurs le différend que ce conflit a fait naître. Mais il en sera sans doute de cette affaire comme de celle de la forêt de Grunewald. Du moment où la chambre des pairs aura terminé la discussion du projet de conversion, il ne sera plus question sans doute de cette agglomération de troupes sur nos frontières. (Correspond.)

Le gouvernement fait publier la dépêche télégraphique suivante, adressée par le maréchal Valée au ministre de la guerre :

« Toulon, 8 mai, 5 h. 1/2 du matin.

« Alger, le 4.

» L'armée a pris possession de Belida. J'ai établi un camp sur une position qui domine à l'ouest la partie de la plaine entre la ville et la Chiffa. Un second camp à l'est couvre la communication entre Mered et le camp de l'Ouest. Ces camps dominent les chemins qui aboutissent à Belida.

» Les habitants et les tribus voisines n'ont fait aucune résistance. Le hachem Belida, le caïd des Beni-Salabs et celui des Hadjoutes sont venus à mon quartier-général, et ils m'ont accompagné dans la tournée que j'ai faite pour examiner l'enceinte de la ville et reconnaître la gorge d'où sort le Oued-el-Kebir.

» Un grand nombre de Beni-Salabs, qui avaient suivi leur caïd, étaient rassemblés devant la porte de Médéa, et avaient l'arme au pied en signe de soumission.

» Tout est dans la plus grande tranquillité dans la province d'Alger. »

COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Complot Hubert, attentat à la vie du roi.

Audience du 8 mai. — M. le PRÉSIDENT : Hubert, vous avez quitté l'Alsace à 14 ans. R. Oui. C'est vrai. — D. Jusqu'à 20 ans, vous avez tenu une conduite irréprochable; vous êtes entré en relation avec un de vos oncles, puis ces relations ayant cessé, vous êtes entré au service de Clerisse, corroyeur; là vous avez connu Moutier, pour votre malheur peut-être; il était de la société du Droit de l'Homme, et il a été compromis avec vous dans l'affaire dite attentat de Neuilly. — R. Tout cela est vrai. — D. Quand vous avez été arrêté pour cette dernière affaire, vous avez manifesté beaucoup de violence. — R. De la violence, non; de l'indignation, oui. — D. Vos lectures habituelles sont celles de Saint-Just, d'Ar-

mand Marrast. — R. Il est malheureux que tous les ouvriers ne fassent pas toujours de pareilles lectures. Au reste, M. le président, vous voulez entamer une discussion, vous avez vos lois de septembre, mais j'ai ma raison. — Brisons-la.

D. Après l'attentat d'Alibaud, vous écrivîtes une lettre à cet homme pour l'encourager et lui faire vos compliments? — R. Je n'ai pas écrit de lettre. Alibaud me paraît un homme d'honneur, un homme de dévouement... — D. Assez, ces expressions ne sont pas convenables, rappelez-vous que vous avez dit dans l'instruction qu'un assassin n'est pas un homme d'honneur.

D. Arrivons au mois de mai : Vous avez été amnistié? — Oui, monsieur, et c'est un malheur, l'amnistie a été un surcroît d'infortune pour les malheureux condamnés. Traqués par la police, chassés de ville en ville, nous ne pouvions trouver à soutenir une misérable existence. On m'a interdit, à moi, 50 villes et 7 départements. On m'a délivré des cachots de Clairvaux pour me pousser à l'échafaud. Si j'avais eu des intentions de récidive, j'aurais cherché à tromper la police par ma tranquillité apparente.

D. Accusée Laure Grouvelle, vous êtes connue comme donnant des secours aux malheureux, visitant les hospices. L'instruction fait observer que vos soins étaient surtout donnés aux hommes de l'opinion républicaine. — R. Je ne le nie pas, l'opinion républicaine est la mienne. — D. A l'époque de l'exécution de Morey et de Pepin, vous avez donné des preuves d'exaltation. — R. Il y a deux choses dans l'exécution de Morey et de Pepin, considérons... — D. Permettez, ne sortons pas du débat. Il est resté des pièces qui établissent pour eux votre sympathie. — Mon affection, M. le président. — D. C'est votre opinion. — R. Non, monsieur, c'est une certitude. — D. Les certitudes des hommes ne sont jamais que des opinions.

Le président lit une lettre de l'accusée, où il est parlé des cordes qui attachaient les mains de Pepin et Morey lorsqu'ils marchèrent au supplice. Ces cordes et quelques mèches de cheveux ont été déposés par Mlle. Grouvelle en lieu sûr, à plusieurs lieues de Paris. L'exécution d'Alibaud, dit M. le président, a présenté les mêmes circonstances. Nous avons des lettres de Mlle. Grouvelle, où il est parlé de la belle ame d'Alibaud, et du désir qu'avait cette demoiselle de se procurer ses restes.

Voici une lettre de Mlle. Grouvelle à un de ses amis à Londres pour recommander Hubert à cet ami qui y habite : « Malheureux, brave jeune homme, homme simple qui fait fort bien, parce qu'il ne sait pas qu'il fait bien; il est moulu dans le moule d'Alibaud; sa tête est calme, ses cheveux rouges ne le déparent point. Sa conduite envers Alibaud a un cachet particulier d'élevation, etc. »

Hubert, s'expliquant sur ses relations avec Steuble, raconte qu'il a soutenu, autant qu'il le pouvait, Steuble qui était très malheureux. Un jour Steuble vint le trouver tout effarouché, lui parlant d'une machine meurtrière que son père voulait proposer au gouvernement. Mais lui seul en avait le dessin. Hubert craignit que le gouvernement ne s'emparât de cette machine pour mitrailler le peuple; c'était l'époque des forts détachés. Pour ce motif il l'éloigna de Paris. Ici Hubert vient à parler de Nicolas. Le président

Quoique ayant préparé toutes ses forces pour parvenir au but qu'elle s'était imposé, la marquise resta interdite; elle pensait que la vue des traits farouches et l'impression des manières rudes du représentant lui rendraient ses perplexités premières. Et comme elle restait immobile sans oser entamer la conversation, une voix douce fit entendre ces mots : — Je me rends à vos ordres, madame, et je viens apprendre de vous comment je pourrai avoir le bonheur de vous être utile? Mlle de Lorges restait sous le poids de sa timidité, et n'osait hasarder un regard. Après avoir, pendant quelques minutes, attendu une réponse, le girondin reprit : — Sans doute, madame, le hasard a fait tomber entre mes mains cette lettre qui ne m'était pas destinée, et qu'on m'a remise hier au sortir de la convention nationale. Déployant un soyeux papier ambré, Barbaroux lut en appuyant sur chaque mot : « Citoyen, je suis malheureuse, et c'est à ce titre que je vous implore. Votre cœur généreux m'est connu, et vos nobles sentiments ne vous permettront pas de repousser la prière d'une femme qui a droit à votre protection par un titre que vous ignorez, et que vos fonctions peuvent sauver encore une fois! Venez demain au soir, à neuf heures, à l'hôtel Guébriant, et vous rendrez l'espoir à l'infortunée »

LOUISE DE LORGES.

— C'est une erreur qui m'a rendu dépositaire de cette lettre, continua le Girondin; je le vois à votre trouble, je n'étais pas attendu. Veuillez me dire le nom de celui de mes heureux collègues qui possède votre confiance, et je l'amènerai ici, tout en lui enviant le bonheur de vous être utile... Vous ne me répondez pas madame; je comprends ce silence, je me retire.

Barbaroux faisait quelques pas vers la porte; Mlle de Lorges se leva vivement, et s'écria : — Arrêtez! c'est bien à vous que ma lettre était destinée.

Dans ce brusque mouvement, ses yeux s'étaient portés sur le conventionnel, et elle demeura frappée de sa beauté, tellement parfaite, que son imagination n'avait rien pu rêver de semblable.

Il était si remarquablement beau, Barbaroux! Il y avait tant d'harmonie dans ses traits délicats, tant de richesse dans sa taille, tant de séduction dans son œil flamboyant, qu'on ne pouvait échapper à la puissance de cet extérieur séduisant.

C'était bien l'Antinoüs de la Gironde, comme l'avaient surnommé ses amis; et Mlle de Lorges était trop femme et surtout femme de trop

FEUILLETON.

UNE HEURE DANS LA VIE DE BARBAROUX.

Etendue dans un sofa, la marquise de Lorges était inquiète et agitée; un ecclésiastique et son mari cherchaient à lui faire reprendre le calme nécessaire pour l'entrevue qui allait avoir lieu.

Rendez-vous maîtresse de cette émotion, dit l'abbé Martel, en essayant de calmer la jeune femme; songez, madame, que tous les moyens employés pour sauver nos augustes souverains n'ont pas réussi. Par vous seule, nous pouvons essayer encore d'établir des communications avec le Temple; qu'une répugnance concevable ne brise pas notre dernière ancre de salut; que cette beauté périssable dont le ciel vous a douée serve à remettre sur son trône notre roi légitime et à renverser les projets des méchants.

— Je n'aurai jamais la force nécessaire!

— Du courage, dit à son tour M. de Lorges, il n'est plus temps de reculer. Vous étiez bien résolue lorsque nous formâmes le projet d'attirer un conventionnel et de nous servir de lui pour rendre à la France son ancien gouvernement. La première difficulté était de trouver, parmi ce ramassis de bourgeois, un homme qui pût se laisser entraîner; nous avons eu le bonheur de découvrir un petit Marseillais, un Barbaroux, je crois, dont l'imagination romanesque cédera facilement à vos paroles. Maintenant, il faut que notre œuvre s'accomplisse; initier d'autres acteurs dans le drame qui se joue serait en compromettre le résultat; d'ailleurs, c'est en votre nom qu'un rendez-vous a été donné au représentant du peuple, et il ne faut pas qu'une substitution de personne puisse lui inspirer des soupçons et rompre nos plans.

Aux paroles de son mari, au ton positif dont elles avaient été prononcées, Mlle de Lorges se tordit les bras. Ce n'était pas l'expression d'un amour véritable ou feint qui pouvait lui causer de telles frayeurs; rompue à la vie de Versailles et de Trianon, elle avait appris longtemps l'empire de ses charmes, et, si la chronique était vraie, ce n'était pas la première tentative de séduction qu'elle allait accomplir. Mais elle s'imaginait que les membres de la convention étaient des monstres physiques aussi bien que des monstres moraux, et elle s'écriait en s'adressant à l'abbé Martel : — Une heure passée seule avec cet homme peut être dangereuse!... et s'il refuse de se charger de notre mission, il ira nous dénoncer aux siens et fera tomber nos têtes sur l'échafaud.

— Vous ne connaissez pas le caractère de Barbaroux, répondit l'abbé,

l'interrompant : Soyez plus respectueux, dites l'Empereur Nicolas. — Hubert reprenant : le tyran Nicolas. — Le président impose silence à l'accusé.

Le président lit le passage de l'instruction où Hubert raconte qu'un monsieur bien mis vint le trouver un jour et lui demanda le dessin de sa machine. Ce monsieur le conduisit quelques jours après chez M<sup>lle</sup> Grouvelle. Hubert lui demanda s'il voulait construire cette machine pour le rétablissement de la république française. M<sup>lle</sup> Grouvelle lui demanda, après quelques répugnances, s'il consentirait à lui fournir cette machine. Steuble y consentit moyennant la table et le logement et une place à l'attaque. — Steuble répète encore que c'est malgré lui qu'il a signé cette déclaration; il était alors sous l'influence d'une maladie.

Au sujet de cette déclaration, M<sup>e</sup> Arago fait remarquer que les mots tuer le roi L.-P. sont dans un interligne, et écrits postérieurement d'une encre plus noire que le reste de la déclaration.

M. Frank-Carré. — Nous le nions.

M. le président. — Nous ferons l'expertise.

Les experts rendent compte à la cour et au jury de l'expertise qui leur a été confiée, déclarent que l'interligne a été écrit avec une autre encre que le corps de l'écriture, avec une plume plus fine, mais par la même main. Il leur est impossible de dire si cet interligne a été tracé postérieurement.

D. A quel moment Steuble a-t-il écrit l'interligne dont il s'agit? — R. Cette déclaration ayant été écrite par lui, mais lui ayant été présentée quatre jours après par Simonin, expert près le juge d'instruction, afin que lui, Steuble, la complétât et ajoutât ces mots : « Pour tuer le roi L.-P. », il a, malade et faible qu'il était, fait tout ce qu'on lui demandait. Steuble assure, en outre, que M. Simonin lui a promis que s'il ajoutait ces mots, tous les accusés seraient rendus à la liberté. M. Simonin lui a présenté la plume, lui disant : « Allons, faites cette addition, dépêchez-vous. » Un homme attaché à la police, Feraud, dit-il, qui était chargé de surveiller, l'a beaucoup pressé.

M. le président ordonne que M. Lebel, directeur de prison, sera appelé pour être interrogé et que M. Simonin sera entendu sur-le-champ.

M. Simonin avoue qu'il aperçut au bout du troisième jour qu'il y avait une lacune dans la phrase dont il s'agit; Steuble lui-même a écrit une lettre, afin, dit M. Simonin, qu'on lui permit d'y ajouter quelque chose. Ici Steuble, indigné, prétend qu'on a déchiré l'endroit important de cette lettre. Il ne disait point pour ajouter, mais pour changer, il y a effectivement une lacune dans la lettre par suite d'une déchirure.

D. N'est-ce point en brisant le cachet qu'on a déchiré cette lettre? — R. Steuble déclare qu'il n'a jamais envoyé de lettre cachetée.

M. Simonin continuant : Je suis alors allé trouver Steuble; je lui ai fait remarquer qu'il avait oublié de dire à qui il destinait sa machine. C'est alors que Steuble, prenant la plume, a écrit l'interligne : il n'a nullement été contraint et je ne lui ai fait aucune promesse de salut.

Les défenseurs font observer aux jurés que cette lettre fort importante n'a pas été mise au dossier.

Steuble assure encore que mille francs lui ont été proposés par M. Simonin, s'il voulait faire cette addition.

M. Simonin : Je jure sur l'honneur que je n'ai point fait cette proposition.

La cour, après en avoir délibéré, ordonne que la lettre et sa rédaction seront déposées aux pièces.

#### BELGIQUE. — Bruxelles, le 10 mai.

S. M. le Roi est arrivé hier ici à 5 heures après-midi, de retour d'Ardenne.

Le *MONITEUR* publie une notice dans laquelle, après avoir fait l'éloge de l'intégrité et du zèle dont feu M. Van de Weyer, père, a toujours fait preuve dans ses fonctions, on rapporte les particularités suivantes :

Militaire, dès l'âge de seize ans, dans l'armée de Vandermeersch, il prit, après la rentrée des Autrichiens, service en France. Officier de grenadiers, il donna sa démission le

haute qualité pour ne pas être séduite au premier regard que darda sur elle la noire prunelle du conventionnel.

Tout un roman avait été préparé entre M. de Lorges et l'abbé Martel. La marquise l'avait minutieusement appris; mais surprise par l'apparence de son interlocuteur, elle ne put réussir à lui donner une couleur bien vraisemblable. Elle engagea Barbaroux à s'asseoir, hésita encore une minute, et lui dit :

— Il faut d'abord que vous sachiez pourquoi je me suis adressée à vous et quels sont mes titres pour demander votre appui : écoutez! Il y a trois mois à peu près, une femme s'échappant d'une maison saccagée fuyait le peuple en fureur qui voulait sa vie; cette femme allait être atteinte, lorsqu'un conventionnel, attiré par ses cris, se précipita, la prend sous sa protection, et par la puissance de sa parole, dissipe cette foule altérée de sang : ce conventionnel, c'était vous!

— C'est vrai! dit Barbaroux.

— Et la femme que vous avez sauvée, c'est moi!

— Mais, madame, je pensais avoir secouru M<sup>me</sup> du Waffelin qui succomba deux jours après des blessures qu'elle avait reçues?

M<sup>me</sup> de Lorges pâlit; il lui répugnait de se servir du nom d'une amie morte aussi malheureusement, pour inspirer un sentiment qu'elle aurait maintenant voulu faire naître sans toute cette pompe romanesque. Mais elle était engagée dans une voie mauvaise qu'il fallait suivre jusqu'au bout et elle reprit :

— J'étais chez mon amie infortunée lorsqu'on s'introduisit dans sa demeure; elle fut frappée d'un coup mortel; moi, je parvins à fuir et vous me sauvâtes. Un voile vous empêchait de distinguer les traits de celle que vous arrachiez au trépas! On vous dit que c'était M<sup>me</sup> de Waffelin et vous l'avez cru. Oh! que je me suis reproché souvent de manquer à la reconnaissance en n'allant pas vous remercier, vous dire : La vie que vous avez sauvée, elle est à vous! Mais croyez-le bien, ce sentiment renfermé dans mon cœur a germé avec force, et je désire plus ne pas paraître ingrate que d'obtenir le nouveau service que je vais implorer.

M<sup>me</sup> de Lorges s'arrêta à demi suffoquée; c'était la honte de mentir, et le mouvement précipité de son sein paraissait provenir des plus purs sentiments de reconnaissance, quand les passions mauvaises l'élevaient aussi vite.

— Que je suis heureux, s'écria Barbaroux, d'avoir pu protéger vos jours! Oh! croyez-le bien, madame, dans le mouvement qui me guidait, il y avait plus que l'instinct qui porte à secourir son semblable. Parlez, madame, parlez; ce ne serait pas accomplir ma mission que de vous laisser sous le poids d'un chagrin ou d'un péril; je bénis le danger

jour même de l'exécution de Louis XVI. Arrêté pour cet acte de courage, il fut emprisonné à Troyes. Il ne recouvra sa liberté qu'après la mort de Robespierre.

Au moment où éclata la révolution de 1850, il était juge-de-peace à Aerschot. On lui offrit de plus importantes fonctions; mais il déclara publiquement, par la voie des journaux, qu'il n'accepterait aucune place tant que son fils serait membre du gouvernement provisoire. Il accepta avec reconnaissance les fonctions gratuites de membre de la commission des hospices à Louvain et de capitaine de la garde civique, où l'appellèrent la confiance et la libre élection de ses concitoyens. Nommé juge d'instruction à Bruxelles par le régent, confirmé par le Roi, il mourut subitement le 17 avril 1858, quelques heures après avoir quitté son cabinet au tribunal de première instance.

Candidatures en lettres : Université de Louvain, 14 présentés, 15 admis dont un avec distinction, un ajourné; de Liège, 5 présentés, 4 admis dont un avec grande distinction, un ajourné; de Gand, 5 présentés, 2 admis, 1 ajourné; de Bruxelles, 6 présentés, 5 admis dont 2 avec distinction, 1 ajourné; études privées, 2 présentés, un admis, un ajourné. Total 25 admis sur 30 présentés.

— On lit dans le *MONITEUR* :

Du 1<sup>er</sup> janvier au 1<sup>er</sup> mai de cette année, ont pris leurs billets au bureau de Bruxelles, 122.000 voyageurs; au bureau d'Anvers, 66.000; au bureau de Gand, 45.000; au bureau de Malines, 85.000; au bureau de Louvain, 50.000; au bureau de Tirlemont, 25.000; au bureau de Tervuren, 20.000, etc. Ainsi le bureau de Bruxelles continue à être le plus important, et, à part la station centrale, le bureau de Bruxelles équivaut au double du bureau le plus important, celui d'Anvers.

— On vient de découvrir plusieurs anciens tombeaux à Holsheim, près Diekirch. Des urnes de grès contenaient des ossements et des cendres. Une monnaie en cuivre à l'effigie d'Antoine-le-Pieux, ferait remonter ces tombeaux au deuxième siècle.

#### BULLETIN DE LA CHAMBRE.

La chambre a continué aujourd'hui la discussion de la loi relative à l'emprunt de 37 millions. C'est principalement sur la question de la station des Bogards qu'a roulé une grande partie de la discussion, sans qu'aucune résolution ait été prise. On a ensuite abordé l'amendement de M. de Puydt qui tend à accorder trois millions de plus pour construction de routes pavées et empierrées. Cet amendement a été chaleureusement appuyé par M. d'Hoffschmidt qui s'est plaint que l'on n'ait presque rien fait pour le Luxembourg; M. Dubus a demandé que cet amendement fût renvoyé aux sections. M. d'Hoffschmidt a fait remarquer que ce renvoi équivaudrait à un ajournement indéfini, et a demandé que l'amendement fût renvoyé à la section centrale et non aux sections. M. Polenus a proposé par contre un amendement tendant à exiger une loi spéciale pour la construction de tous travaux qui touchent aux chemins de fer et qui seraient en dehors des lignes décrétées par la loi du 1<sup>er</sup> mai 1834 et 26 mai 1835. La chambre s'est séparée sans prendre aucune résolution.

Au commencement de la séance, M. Zoude, que des circonstances douloureuses avaient retenu pendant quelque temps dans sa famille, a déclaré qu'il adhérerait pleinement aux sentiments exprimés dans l'adresse présentée au roi, à l'occasion de l'événement de Strassen, il a annoncé en outre que l'intention de ses commettants était de s'opposer de toutes leurs forces et par tous les moyens à l'abandon d'une partie quelconque de leurs frères du Limbourg et du Luxembourg, et qu'il avait pris envers eux l'engagement de s'y opposer de toute son énergie, assumant sur lui personnellement toutes les conséquences de ses efforts. Cette déclaration a été accueillie par de nombreuses marques d'approbation.

M. le ministre des travaux publics a présenté un projet de loi prorogeant d'une année la loi du 12 avril 1835, relative à l'exploitation des chemins de fer; le nouveau projet contient en outre plusieurs mesures de police pour la répression des contraventions. La chambre l'a renvoyé à la section centrale qui a examiné le budget des travaux publics.

que vous avez couru s'il a pu lier ma vie à la vôtre. Oh! merci de votre confiance, merci de l'expression qu'ont vos yeux. Ma vie, mon sang, tout est à vous!

L'ardent Marseillais succombait déjà à la fascination d'une femme jeune et fraîche, à l'intonation de sa voix, à ses poses abandonnées. Il était si facile de vaincre à un semblable combat un homme, comme Barbaroux!

La marquise vit le trouble du Girondin, et ce ne fut pas seulement pour la réussite de ses projets qu'elle s'en applaudit; elle était émue en répondant :

— Pouvez-vous savoir si vous conserveriez mon souvenir? Je n'ai marqué qu'un instant dans votre vie si remplie par les grands événements auxquels vous prenez part. Les hommes sont bien heureux de pouvoir se distraire par le mouvement politique; nous, nous sommes livrés toute entières au sentiment qui nous domine, et souvent une minute décide du sort de notre vie.

La marquise rougissait en prononçant ces mots, le tremblement de sa voix, l'expression de son visage en faisaient un aveu : c'était demander moins de réserve à l'homme qui s'embrasait d'un mot, qui lisait tant de choses dans un regard; c'était vouloir une explication complète, Barbaroux la donna, il avait compris :

— Acquiescer des droits à votre bonté sera désormais un devoir. Comment pourrai-je refuser lorsque c'est votre voix qui prie? Comment pourrai-je ne pas me dévouer tout entier, lorsque votre bienveillance me donne l'espoir d'une existence nouvelle. Je ne suis pas habitué à inspirer l'intérêt que vous me témoignez, et ma reconnaissance va trop loin peut-être... Il faut que je vous le dise, dussiez-vous me chasser de votre présence, dussiez-vous me bannir à jamais, je n'ai pu rester froid à côté de tant de charmes; oui, je vous aime, et cet amour qui naquit en un instant me brûle et me dévore!

L'ardent Marseillais, pendant qu'il disait ainsi, emporté par la fougue de ses vingt-cinq ans, avait saisi la main de la marquise; celle-ci semblait agitée, et lorsque Barbaroux chercha une réponse dans l'expression de ce joli visage, il sentit une pression douce, il vit un sourire de bonheur.

— Merci, dit-il, en tombant à ses genoux, merci, ma vie est à toi!

— Que faites-vous, s'écria M<sup>me</sup> de Lorges, en cherchant à s'arracher à cette position dangereuse, oubliez-vous que je me suis confiée à votre honneur! Grâce maintenant, laissez-moi conserver toute ma raison; il s'agit d'une affaire de vie et de mort; je vous en prie, sauvez mon frère!

Dans la séance de ce jour, il a été donné lecture d'une pétition que les habitants de la commune de Heerlen (rive droite de la Meuse), viennent d'adresser à la chambre des représentants :

Messieurs, le drapeau national flotte de nouveau au haut du grand clocher de la commune de Heerlen, province du Limbourg, rive droite de la Meuse, la même où il fut arboré au mois d'octobre 1830.

Nous soussignés habitants de cette commune, protestons de tout notre pouvoir contre l'exécution des 24 articles et contre tout morcellement du territoire.

Le vœu exprimé dans l'adresse que vous venez de faire au roi, ce vœu est le nôtre.

(Cette pétition est signée par trois cents habitants de la commune.)

#### LIÈGE, LE 11 MAI.

La devise des candidats aux prochaines élections, dit l'ESPOIR, est claire et explicite. « L'un, c'est M. Neef, porte sur sa bannière : EGALITÉ DE TOUT DEVANT LA LOI. Sur celle de son concurrent, c'est M. Longrée, on lit au contraire : PAS DE LOI POUR L'ÉVÊQUE ET LES MISSIONNAIRES. » Que répondre à de semblables inepties? On hausse les épaules, et on passe son chemin.

Si nous pouvions avoir des doutes, continue ce journal, sur le succès de notre cause, l'alliance monstrueuse à laquelle le COURRIER a recouru, et que le POLITIQUE accepte lâchement, devrait les dissiper.

Ne croirait-on pas entendre l'ANCIENNE GAZETTE DES PAYS-BAS fulminer contre l'union de 1828, que les rédacteurs de l'ESPOIR eux-mêmes ont contribué à fonder? Alors aussi, en voyant les libéraux modérés donner la main aux catholiques, pour porter aux affaires des hommes éclairés et amis de leur pays, on crie à l'union monstrueuse. Mais alors les rédacteurs de l'ESPOIR trouvaient cette union très-naturelle et la défendirent contre les attaques des séides du gouvernement hollandais. Il y a quelques mois à peine, on les entendait plaider encore la cause de cette union, contre le JOURNAL DE LA PROVINCE, leur allié d'hier.

Mais le reproche qu'ils nous adressent n'est pas fondé. Pour qu'il pût exister une alliance monstrueuse entre le POLITIQUE et le COURRIER, il faudrait que le POLITIQUE eût sacrifié ses opinions à celles du COURRIER, ou que le COURRIER eût abdicqué ses siennes en faveur du POLITIQUE. Or rien de semblable n'a eu lieu. L'avenir le prouvera. Si le POLITIQUE porte M. Longrée aux élections, c'est qu'à ses yeux, M. Longrée a plus de titres que M. Neef. Peu importe maintenant que le COURRIER en ait fait ensuite son candidat! La haine ne nous aveugle pas au point de repousser un homme honorable, intègre, occupant une des premières positions à notre barreau, réunissant toutes les conditions voulues pour remplir avec distinction son mandat de conseiller provincial, uniquement parce que cet homme est reconnu apte à l'exercice de ces mêmes fonctions, par les représentants d'un parti dont nous ne partageons pas toutes les opinions. Nous laissons volontiers le privilège de l'intolérance à nos adversaires.

L'ESPOIR accuse le POLITIQUE et le COURRIER d'avoir perdu toute pudeur (admirez le choix des expressions!) l'un pour pactiser, dit-il, avec le COURRIER, l'autre avec le POLITIQUE; l'un, se donnant comme le défenseur des francs-maçons, soutient la candidature du représentant d'un parti qui leur est hostile; l'autre avouant publiquement qu'il a pour alliés des hommes excommuniés.

Eh messieurs de l'ESPOIR, y avez-vous bien songé? Savez-vous bien qu'on pourrait retourner contre vous ces spirituels arguments? En effet, nous pourrions vous répondre : Comment! Vous hommes de la révolution, vous pactisez avec les représentants d'un parti que vous accusez d'être lâchement hostile à la révolution! Vous qui, dans l'affaire de l'archevêque de Cologne, avez défendu si énergiquement la liberté de conscience, vous qui voulez maintenir la liberté de l'enseignement telle que la constitution l'a consacrée, vous pactisez avec des hommes qui combattent la liberté de conscience et qui provoquent de toutes leurs forces à l'abolition de la liberté de l'enseignement! Vous dont le libéralisme a tant de fois été attaqué par le JOURNAL DE LA PROVINCE; vous que

Barbaroux fit un violent effort sur lui-même pour quitter la taille de la marquise qu'il enlaçait toujours. Il fit à pas précipités le tour du salon pour calmer l'agitation de ses sens, et revenant s'asseoir à côté de M<sup>me</sup> de Lorges, il lui demanda :

— De quel crime est accusé votre frère? Dans quelle prison est-il retenu? Je le délivrerai, demain il sera dans vos bras.

— Il n'est point renfermé, il est libre.

— Comment alors mon concubinage peut-il être utile?

— Je vais vous l'expliquer. Mon frère faisait partie de la maison du roi; après le 10 août lorsque tous ses amis quittèrent la France, il jura de ne pas s'éloigner sans l'ordre de Louis XV; il a pris part à toutes les conspirations, il est poursuivi, menacé, et il répond à mes prières : je n'émigrerai jamais sans l'ordre de mon souverain.

— Quelle influence puis-je avoir, madame, sur les décisions de Louis Capet?

Cette froide réponse excita le royalisme de la marquise, elle s'écria :

— Le roi voulez-vous dire, monsieur! le roi est bon et généreux; il ne voudrait pas voir périr un sujet fidèle, et, si nous pouvions lui faire connaître la position de Girard, il lui ordonnerait de quitter la France.

— Il est presque impossible de pénétrer dans le Temple.

— Comment, vous ne pouvez entrer librement auprès de celui que vous retenez prisonnier? lui faire seulement parvenir cette lettre? En disant ces mots, la marquise soulevait le coussin sur lequel elle était appuyée, et retirait un paquet soigneusement clos qu'on avait cherché à réduire aux dimensions les plus exigües.

— Faites qu'il ait cette lettre, continua-t-elle en se penchant d'une manière caressante, faites-le pour moi? En admettant que vous ne puissiez la lui donner vous-même, n'en pourriez-vous charger Hébert... ou tout autre? N'est-ce pas, le roi aura ce billet? n'est-ce pas Charles?

— Vous savez mon nom! s'écria Barbaroux en saisissant le paquet qui lui était offert; qui vous l'a dit? à qui l'avez-vous demandé? C'est ainsi que m'appelaient ma mère et mes amis d'enfance?

— N'y a-t-il qu'une mère qui aime à murmurer un nom qu'elle prononce seule?

C'en était trop; Barbaroux, déjà subjugué par la beauté de la marquise, entoura sa taille de ses bras, déposa un baiser sur ses lèvres; et M<sup>me</sup> de Lorges ne pouvait plus rester dans son rôle de froide coquette. Emue par la sublime perfection du jeune conventionnel, elle se laissait aller à ce mouvement passionné; elle ne détournait pas ses lèvres collées à celles de l'ardent orateur, plus passionné encore dans ce tête-à-tête de quelques minutes qu'à la tribune nationale; elle n'avait plus la force de résister à la position dans laquelle elle s'était aduiciement

ce journal injurait et persifflait encore il y a quelques jours; vous qui, à votre tour, ne laissez jamais échapper l'occasion de signaler l'exagération de ses principes, son intolérance, sa haine contre le clergé; vous pactisez aujourd'hui avec lui, vous soutenez son candidat! Mais vous avez perdu toute pudeur! Mais vous avez fait là une composition honteuse, digne de tout le mépris public. Oui, messieurs, nous pourrions vous adresser ces reproches, mais nous ne vous les adressons pas, car vous auriez droit de nous dire :

Nous pouvons très-bien soutenir la candidature de M. Neef et nous unir au JOURNAL DE LA PROVINCE pour la faire triompher, sans avoir sacrifié nos opinions à celles de ce journal, sans avoir abdiqué le droit de combattre ses principes exagérés, ou hostiles à notre indépendance et aux institutions sur lesquelles reposent notre nouvel édifice social.

Eh bien! nous répondons la même chose, nous, à vos accusations absurdes et ridicules, et nous vous défions d'y faire une réplique raisonnable. Laissez donc là ces sottises inévitables, ne dites pas, n'imprimez pas ce que vous ne croyez pas vous-mêmes; défendez votre candidat; exposez ses titres; combattez son adversaire, mais franchement, loyalement, sans mensonges, sans insinuations perfides. C'est ainsi que, vainqueurs ou vaincus, vous honorez la cause que vous défendez, et conservez l'estime publique.

Le JOURNAL DE LA PROVINCE, au lieu de discuter loyalement les titres de M. Neef aux suffrages des électeurs, et de nous exposer les connaissances et les talents de ce candidat, attaque son concurrent et cherche à le dénigrer dans l'esprit des électeurs. Très-bien, Messieurs, continuez à nous fournir tous les éléments nécessaires pour préparer une bonne défense. Entassez erreurs sur erreurs, absurdités sur absurdités, vous nous rendrez un véritable service. Notre tâche en deviendra d'autant plus facile.

Pour inspirer de la confiance aux électeurs qui partagent ses opinions, le JOURNAL DE LA PROVINCE crie victoire! avant même que le combat ait commencé. La candidature de M. Longrée, dit-il, n'est pas sérieuse. Pourquoi donc la combattez-vous si sérieusement? Pourquoi donc vous élevez-vous si vivement contre elle? M. Neef, ajoutez-t-il, a toutes les chances. Pourquoi donc le défendez-vous de manière à faire croire qu'il en a fort peu? Si, dès aujourd'hui, il a toutes les chances pour lui, renoncez donc à attaquer son adversaire; car ces attaques sont parfaitement inutiles.

Le JOURNAL DE LA PROVINCE, qui n'aime pas qu'on incrimine ses intentions, qui proteste avec force contre les suppositions qui tendent à faire suspecter la sincérité de son patriotisme, à faire révoquer en doute son désintéressement politique, nous accuse de servilité, d'ambition, et prétend que nous ne défendons la candidature de M. Longrée que pour nous rendre agréables à M. de Theux et pour ne pas être oubliés aux prochaines promotions. Toutes ces inventions sont charmantes! Mais qu'il sache donc, le JOURNAL DE LA PROVINCE, que nul d'entre nous ne connaît M. de Theux; que nous n'avons jamais eu la moindre relation avec M. de Theux; que nous ne sollicitons et n'attendons rien de M. de Theux. Quant aux prochaines promotions, nous prions le JOURNAL DE LA PROVINCE de s'expliquer un peu plus clairement, afin que nous puissions lui répondre catégoriquement. Au lieu de procéder par insinuations, et d'employer des moyens détournés pour exprimer sa pensée, qu'il parle franchement, hardiment, et qu'il nous dise quelles sont ces promotions dans lesquelles nous désirons si vivement être compris.

Le JOURNAL DE LA PROVINCE, en insinuant dans un de ses derniers numéros, que nous avons voulu faire à M. de Neef, l'application des mots LIBÉRAL IMBÉCILLE et SERVILE, dont nous nous sommes servis pour qualifier quelques hommes que ce journal avait portés à de précédentes élections, dénature complètement notre pensée. Nous ne suivrons pas l'exemple de nos adversaires, qui pour soutenir leur candidat, attaquent avec violence son concurrent.

M. Malherbe de Goffontaine, fabricant d'armes, à Liège, a adressé une pétition à la chambre, par laquelle il

demande qu'elle n'alloue pas les crédits demandés par le ministre de la guerre pour construction d'une fabrique d'armes à Liège, attendu, dit-il, qu'il a loué son établissement au gouvernement sur l'assurance qu'il en ferait l'acquisition.

— Le JOURNAL DE LA HAYE donne l'extrait d'une lettre de Francfort, dans laquelle on dit que la diète s'attendait à la démonstration faite à Strassen, qu'elle avait envoyé à cet égard des ordres au commandant de la forteresse, et qu'on avait même échelonné de Francfort au Rhin les ordonnances pour la prompte transmission des nouvelles du Luxembourg. La diète aurait approuvé la conduite du général Dumoulin et lui aurait donné des instructions pour maintenir son pouvoir dans le rayon de Luxembourg et ne point y souffrir l'arborisation des couleurs belges, ni la plantation de l'arbre de la liberté.

— Les journaux de Paris dans leur compte-rendu de l'exposition de peinture; font le plus grand éloge d'un de nos meilleurs artistes, monsieur Henri Decoene, peintre de genre à Bruxelles; les trois tableaux qu'il a exposés vont être reproduits par les premiers artistes de Paris, l'un représentant la TOURNÉE PASTORALE sera gravé au burin et les deux autres de moindre dimension seront lithographiés. L'on se rappelle encore que l'année dernière, M. H. Decoene a obtenu à Paris la médaille d'or pour un tableau que M. Moile, artiste anglais, grave en ce moment, et auquel la TOURNÉE pastorale sert de pendant.

— La formation de la société anonyme dite du Charbonnage de l'Escoffiaux est autorisée, et ses statuts, tels qu'ils sont relatés dans l'acte authentique du 3 avril courant, sont approuvés.

— On assure que MM. Dumortier et Deschamps s'occupent chacun d'un mémoire contre les 24 articles, qui paraîtront dans la REVUE DE BRUXELLES.

— On lit dans L'ECHO DU NORD, du 9 mai : Nous apprenons à l'instant que des troupes vont de nouveau se concentrer vers la frontière belge. On attend à Lille l'arrivée du 5<sup>e</sup> régiment de dragons qui vient d'Arras, ainsi que deux bataillons du 3<sup>e</sup> régiment de ligne, en garnison à St-Omer. L'affaire de Strassen et la protestation des représentants du Limbourg dans la chambre des représentants belges motivent, selon nous, ces mouvements militaires.

Un journal de cette ville annonçait hier que M. Sanse avait renoncé à la direction de Liège; nous sommes autorisés à assurer le contraire; nous savons même qu'avant peu, M. Sanse doit se rendre à Paris pour former sa nouvelle troupe.

— M. de Lamartine vient de publier à Paris un nouveau poème intitulé : LA CHUTE D'UN ANGE.

— On lit dans L'ECHO DU LUXEMBOURG : On sait que le général de Tabor a réclamé contre l'équipée du général Dumoulin sur Strassen.

Nous apprenons avec plaisir qu'il l'a fait en termes énergiques, de suite après que l'événement a eu lieu et avant qu'il ait pu encore en référer à son gouvernement.

— Le drapeau belge a été arboré dans un grand nombre de communes des bords de la Moselle.

Une société patriotique vient de se constituer à Arlon, son but est de maintenir, par tous les moyens, l'intégrité du Luxembourg; elle a voté une adresse aux chambres.

Il est aussi pénible de voir la chambre belge user son temps à ergoter sur nos chemins de fer, que la chambre française sur ses chemins à faire. Tout cela n'aboutit qu'à retarder l'achèvement des uns et le commencement des autres.

On se plaint que nos chemins ne donnent pas de bénéfice à l'état; mais son but a été de faire bénéficier le public avant tout. Il est bien d'autres travaux publics qui n'en sont pas moins d'une grande utilité pour une nation sans rien lui rapporter. Que rapporte une place forte, par exemple, un arsenal, une caserne, une fontaine, un pont, un palais? Que rapportent les universités, les hospices, les écoles, les bibliothèques, les musées, l'académie? Tout cela coûte cher au contraire; mais la nation en profite, elle profite également du bon marché des transports, source première de tout progrès, de toute prospérité pour le pays qui peut

en jouir; et puis est-il rationnel d'exiger qu'une usine produise dès l'instant où l'on en a bâti une partie? Laissez arriver le chemin à Ostende, à Mons et à Verviers avant de vous prononcer. Laissez organiser les transports de marchandises, le matériel se compléter et quelques doubles voies se terminer, alors vos récriminations pourront avoir du poids; mais vous n'aurez pas lieu de les renouveler, car la bonne saison va vous donner des résultats dont vous serez étonnés; et si nos prévisions ne se réalisent pas, vous pourrez vous plaindre d'une seule chose, c'est que vos tarifs sont trop bas. (Courrier belge.)

SOCIÉTÉ POUR L'ENCOURAGEMENT DES BEAUX-ARTS.

L'ouverture du salon, qui devait avoir lieu samedi 12 mai, est ajournée à mardi 15. Le retard est occasionné par le placement de la statue de Grétry arrivée tardivement.

Les sociétaires, les actionnaires et les personnes invitées seront seules admis ledit jour; le salon sera ouvert au public le jour suivant.

Le président, Louis JAMME.

THEATRE ALLEMAND.

Grâce à la troupe dramatique allemande, qui a donné hier sa première représentation sur notre théâtre, nous avons entendu un œuvre remarquable de Bellini, la Norma; nous avons retrouvé dans cet ouvrage beaucoup de scènes et de situations qui nous ont rappelé la Vestale. Nous ne prétendons pas cependant comparer à cet opéra, l'opéra de Bellini.

La plupart des morceaux de la Norma sont calqués sur le même modèle, et empreint d'une même couleur. Le sujet de la pièce est éminemment dramatique, et le musicien nous semble, à cet égard, être resté en dessous du poète.

Le chœur qui ouvre le 1<sup>er</sup> acte et qui a été exécuté avec un ensemble auquel nous ne sommes pas habitués, est d'une admirable majesté. L'air que chante la prima dona réunit la grâce à l'expression; nous citerons encore le duo du second acte ainsi qu'un cantabile entre les deux sopranos et le ténor, morceau empreint d'une douce mélancolie. Le duo du 3<sup>e</sup> acte, entre la Norma et Adalgisa, est d'une excellente facture; quant à l'ouverture, c'est peut-être le morceau le moins remarquable de la pièce; il semble que la mélodie y manque et que l'orchestre ne joue qu'un accompagnement.

Le rôle de Norma était rempli par M<sup>me</sup> Heinefelter; cette artiste réunit à un haut degré, et le talent lyrique et l'expression dramatique; ses poses, ses gestes ont une noblesse et une grandeur admirable; son chant est plein d'âme et d'énergie; nous devons dire pourtant qu'elle se laisse parfois emporter par trop d'ardeur, et sa voix produit alors, surtout dans les notes hautes, des tons qui manquent de charme et de justesse. Nous ne comprenons point l'allemand, et cependant nous avons pu saisir souvent la pensée de M<sup>me</sup> Heinefelter; il existe peu de physiologies aussi expressives que la sienne; on chercherait vainement des yeux aussi vivants et aussi pénétrants que les yeux de cette actrice. Aussi a-t-elle été rappelée après la pièce, et saluée des plus vifs applaudissements.

M<sup>me</sup> Gned, seconde chanteuse, est très-remarquable pour son emploi; elle possède également un vrai talent dramatique; mais nous lui dirons aussi que souvent elle a forcé ses moyens; c'est ainsi qu'au second acte, à la fin du duo, au point d'orgue que ces deux artistes ont fort bien chanté, elles n'ont pu le terminer qu'en s'élevant à un quart de ton au-dessus de l'orchestre.

M. Kockert, qui jouait le rôle du grand prêtre, possède une belle voix de basse et dit le récit d'une manière distinguée. Il faut entendre cet acteur dans un rôle plus important pour bien apprécier son mérite.

M. Kohler, le ténor, qui remplissait le rôle de Severo, possède une voix assez étendue; mais il nous a semblé qu'il se fatiguait beaucoup en chantant, ce qui ne l'a pourtant pas empêché d'encourir le reproche que nous adressons à ses camarades, de forcer ses moyens et de crier fort. Les chœurs ont fort bien marché; ils ont été chantés avec beaucoup d'ensemble et de justesse.

Nous insistons sur un défaut qui nous semble commun à tous les artistes de la troupe allemande, celui de se laisser parfois emporter à trop d'ardeur, parce que c'est précisément dans ces moments qu'ils ont reçu de notre part les plus vifs applaudissements. Nous protestons contre ce défaut de goût, et nous rappelons ici que frapper fort n'est pas toujours frapper juste.

Le sieur G<sup>me</sup> Petit, boulanger, demeurant rue Grasse Poule N<sup>o</sup> 400, demande l'autorisation de faire placer son four qui se trouve actuellement dans sa cave, dans un cabinet situé sur le derrière de son habitation.

On peut former opposition dans le délai de la quinzaine en s'adressant par écrit à l'administration.

Liège le 7 mai 1858.

Le Président, Louis JAMME.

THÉÂTRE ROYAL DE LIÈGE.

Dimanche, 15 mai, seconde représentation des artistes allemands, la 1<sup>re</sup> représentation de FREISCHUTZ, opéra féerie en 5 actes.

qu'il appelle le jugement de la famille royale! empêchez-le d'accomplir ses affreux desseins, mettez-le à mort!

Et un sourire de triomphe anima ses lèvres lorsque le marquis tira son épée.

Barbaroux avait conservé la pose dédaigneuse avec laquelle il venait de parler à M<sup>me</sup> de Lorges, et sa voix était tranquille en disant :

— Je ne tiens pas à la vie, mais je veux vous épargner un crime inutile; ce que dit cette femme n'est pas vrai, jamais je n'ai voulu dévoiler vos secrets, et si je le croyais nécessaire vos menaces ne sauraient me retenir.

— Tuez-le! tuez-le! cria la marquise craignant de voir révéler la scène qui s'était passée, c'est un lâche qui veut vous tromper pour sauver ses jours!

Pendant ce temps, l'abbé Martel, sorti depuis quelques minutes, revint avec deux valets armés de fusils qu'il plaça de chaque côté de la porte.

— C'est donc un guet-à-pens! s'écria Barbaroux en voyant paraître ces nouveaux adversaires, vous avez cru pouvoir m'égorger facilement; mais je ne cède pas ainsi!

En achevant ces mots, il s'élança vers M. de Lorges qui marchait sur lui, détourna avec adresse le fer dont il était menacé, le saisit, l'arracha avec violence, et étreignant le marquis de ses deux bras, il le renversa rudement sur le plancher.

— Place! cria-t-il alors aux valets en leur montrant la pointe de l'épée qu'il avait conquise.

Malgré les encouragements qu'ils recevaient, les domestiques reculérent effrayés du regard de Barbaroux.

Le Girondin s'élança par l'issue qu'il venait de s'ouvrir, et lorsqu'il vit tous ses ennemis derrière lui, il se retourna en rugissant :

— Marquis de Lorges, ton nom sera désormais pour moi le résumé le plus complet des vices de la noblesse. Tu es un lâche, tu oses attaquer un homme sans défense! Ta femme est plus infame encore que toi, et si je ne te la rends pas adultère, c'est que je ne l'ai pas même jugée digne d'être déshonorée!

Ecumant de colère, le Girondin se retirait à pas lents devant ceux qu'il stigmatisait ainsi; on n'osait le suivre, car son attitude était menaçante, le feu qui sortait de ses yeux fascinait de crainte ceux qui auraient voulu le déchirer.

Et souffrant plus que les autres de cette singulière puissance que la nature lui avait donnée, Barbaroux ne devint plus tranquille qu'en versant de chastes larmes aux pieds de M<sup>me</sup> Roland.

(Courrier Français.)

jetée, tout à coup ce fut Barbaroux qui la repoussa en s'écriant : — Vous m'avez trompé, madame, cette enveloppe contient autre chose qu'une lettre!

— Arrêtez, n'ouvrez pas cette lettre, dit M<sup>me</sup> de Lorges en voyant que Barbaroux se disposait à en faire sauter le cachet, je vous en prie, Charles!

Quelle expression qu'elle eût mise dans ces derniers mots, Barbaroux n'en fut pas ému; il se voyait l'instrument passif d'une conspiration ourdie contre la France, et Penelope qu'on voulait protéger vola en morceaux. Une longue échelle de soie, artinement ployée, se déroula comme un serpent qui s'éveille et montre tout à coup son effrayante longueur, à côté d'elle tomba sur le parquet la lime qui avait blessé Barbaroux en pressant la lettre, il y avait aussi un billet contenant ces mots :

« Ne vous effrayez pas de la main qui vous remet cette lettre. Faites usage des objets qu'elle contient : Cléry sait la manière et s'en servir. — Le jour fixé pour votre fuite, que madame royale éteigne sa lumière à neuf heures précises; cela suffira pour nous avertir que vous n'aurez rien à redouter des sentinelles placées sous vos fenêtres. L'heure et les moyens seront ceux qu'avait préparés Cavalier. — M. — L. M. D. L. »

Barbaroux froissa le billet et le jeta aux pieds de M<sup>me</sup> de Lorges. — Ainsi, dit-il, vous meniez pour me rendre traître à mon pays, et moi j'avais foi en vos paroles; j'étais heureux de croire qu'on pût avoir de l'amour pour moi; j'étais reconnaissant du souvenir que vous aviez gardé! Je vous aurais sacrifié sans regret mon avenir, mes espérances, mes rêves de gloire, ma vie; mais cela ne vous suffisait pas, il vous fallait mon honneur. Ah! vous savez dire à un homme je t'aime! et quand vous avez porté le trouble dans ses sens, quand vous voyez son délire au comble, vous vous arrêtez satisfaite pour le rendre infâme. Cette dernière leçon de l'humanité me manquait encore, vous me l'avez donnée complète, vous me l'avez donnée poignante! Je vous rends grâce, madame; ma dernière illusion est arrachée, je ne croirai plus, même à l'amour.

Il y avait des larmes dans la voix de Barbaroux pendant qu'il prononçait ces mots; son noble visage, pâli par la douleur, avait cette expression sublime qui devait animer la figure de l'ange qui le premier découvrit les vices des mortels.

M<sup>me</sup> de Lorges ne put résister aux sentiments qu'exprimait si bien celui dont l'extérieur seul l'avait séduite; il lui sembla retrouver les émotions de la jeunesse, l'amour pur et élevé qui lui avait fait perdre le contact des sens. Le feu qui brillait dans le regard du Girondin avait passé sur ses yeux; sa poitrine était haletante, sa parole coupée; elle pria

à son tour, elle demandait son pardon en jurant qu'elle avait au cœur un amour vrai. Et comme le conventionnel restait froid, comme elle n'obtenait aucune réponse, elle demandait à chaque minute :

— Charles, vous croyez maintenant que je vous aime?

— Est-ce une nouvelle scène que veut jouer madame la marquise, répondit enfin Barbaroux, avec ce ton de froide raillerie, qui, dans l'arène politique, faisait bondir ses adversaires.

Désespérée que la feinte dont elle avait usé fit douter des sentiments actuels, la marquise raconta le roman préparé, par M. de Lorges et l'abbé; elle dit au Girondin que c'était bien M<sup>me</sup> de Wattenin qu'il avait sauvée; elle fit tous les aveux qu'elle pensa devoir enchaîner le beau Marseillais.

Barbaroux écoutait à peine; il s'était accoudé sur la cheminée; il appuyait sa tête dans sa main, et semblait se laisser aller à ses réflexions, il disait :

— Marie, vous aviez bien raison, la femme qui se livre n'aime pas. Je reconnais mieux encore la vérité de ces principes sublimes de pureté que vous inculquez à vos amis! Marie, je vous aime plus encore et vous respecte davantage!

— Marie, s'écria M<sup>me</sup> de Lorges en se levant avec violence, une femme qu'il aime! qui est-elle, je veux le savoir! — Il répondit :

Barbaroux était sous l'impression de la colère il répondit :

— Oui, c'est une femme que j'aime et que je me reproche d'avoir oubliée un moment, fasciné par vous et sous l'empire de l'égarement des sens. Mais dans ces instants mêmes, mon cœur était à elle parce que je sais reconnaître sa pureté; c'est la vertu que j'adore en Marie, je la respecte autant que je l'aime. Vous le voyez, madame, c'est un sentiment auquel vous n'avez rien à envier, que vous ne comprendriez même pas!

Ces mots renfermaient une injure grave; ils touchaient presque à la grossièreté; il avait fallu les scènes que Barbaroux avait subies, pour qu'il oubliât à un tel point qu'il est des limites qu'on ne franchit jamais.

Le marquis resta stupéfait de l'outrage qu'elle recevait, lorsqu'elle croyait voir un esclave à ses genoux; mais elle avait l'âme orgueilleuse, elle sentit le besoin de dominer après s'être ainsi abaissée; elle voulait se venger de l'homme qui l'avait vue suppliante et l'avait dédaigné; elle s'élança sur la sonnette qu'elle tira avec violence.

Au même instant M. de Lorges et l'abbé apparurent à une porte cachée dans la boiserie.

— Venez, leur dit-elle, cet homme a lu notre lettre, il va nous dénoncer, nous faire périr sur l'échafaud; il va hâter de tous ses moyens ce

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE DU 10 MAI.

**Naissances :** 5 garçons, 1 fille.  
**Décès :** 3 garçons, 5 filles, 1 homme, 2 femmes, savoir :  
 J. D. Marchot, âgé de 49 ans, commissionnaire, rue sur Meuse à l'Eau, époux de M. J. P. Logé. — P. Ancion, âgé de 76 ans, cultivateur, rue Pont St. Julien, veuve de F. Lawarré. — A. C. J. Vanhareune, âgé de 41 ans, faubourg St.-Marguerite, épouse de P. Mossin.

**PENSIONS.**

Le directeur du trésor dans la province de Liège, informe les intéressés que le paiement des pensions à charge de l'état pour le premier trimestre de cette année, sera ouvert à son bureau à partir du 10 de ce mois, et celles à charge de la caisse de retraite pour le même trimestre, à partir du 25 du même mois.

**ANNONCES.**

**A LOUER** pour la St.-Jean UNE BELLE ET BONNE MAISON, située à Liège, rue Souverain-Pont, n° 351. S'adresser rue Agimont, n° 118. 705

**A LOUER** dès-à-présent ou pour le 24 juin prochain UN BEL ET VASTE APPARTEMENT très-indépendant, rue St-Jean-en-Ile, n° 794. S'adresser rue des Célestines, n° 675 ter.

Aujourd'hui **CONTINUATION DE LA VENTE DES MARCHANDISES D'AUNAGES**, chez M<sup>l</sup>e JOURISSE-FIVÉ, rue Pont-d'Ile, n° 855.

**LA BELLE PROPRIÉTÉ** où est établi le Pensionnat de Saint-Servais au commencement du faubourg Saint-Gilles, à Liège, consistant en TRES-GRANDS BATIMENS D'HABITATION, très-bien restaurés, remises, écuries, buanderie, souterrains, très-grands jardins, pelouses et vergers, le tout ne formant qu'un ensemble et entouré de murs garnis d'arbres à fruits des meilleures espèces, sera vendue incessamment aux enchères en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> BIAR, notaire audit Liège. Des annonces ultérieures indiqueront le jour de la vente. 471

**AVIS pour surenchérir.**

Jusqu'inclus le 25 mai 1858, l'on peut surenchérir d'un 10<sup>me</sup> le prix de

**DEUX MAISONS,**

Cotées 588 et 589, sises à Liège, au quai d'Avroy, adjugées provisoirement moyennant la somme de 13.600 francs. S'adresser en l'étude du notaire DELEXHY, à Liège. 727

**VENTE CONSIDÉRABLE**

**DE BOIS SCIÉS,**

DANS LE CHANTIER DU SIEUR PIELTAIN AU WAUX-HALL, SUR AVROY, A LIÈGE.

LUNDI 14 MAI 1858, à une heure de relevée,

Il sera vendu dans ledit chantier :

- 1<sup>o</sup> Environ 120 MILLE PIEDS planches, quartiers simples et doubles et feuilletés.
- 2<sup>o</sup> 5 MILLE HORONS de qualité supérieure.
- 3<sup>o</sup> Et 10 MILLE PIEDS planches, quartiers et horons hêtre.

Ces marchandises sont de toute longueur et en grande partie très-sèches.

AU COMPTANT sous la direction de M<sup>e</sup> LOUMAYE. 708

**MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.**

**MINES.**

DEMANDE EN CONCESSION SOUS LES COMMUNES DE LIÈGE, VOTTEM ET HERSTAL.

Publications nouvelles en exécution de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1857.

Le ministre des travaux publics, Vu les lois des 21 avril 1810 et 2 mai 1857 et l'arrêté royal du 22 juin 1857;

Vu la pétition, en date du 25 juin 1850, enregistrée au gouvernement provincial à Liège, le 28 du même mois, sous le n° 1362 du registre particulier, par laquelle les concessionnaires de la mine de Bouck et Gaillard-Cheval ont formé une demande en extension de concession de mines de houille, gigantesques sous des terrains d'une étendue superficielle de 134 bonniers 84 perches, dépendant des communes de Liège, Vottem et Herstal;

Considérant que cette demande tombe sous l'application de l'art. 15 de la loi du 2 mai 1857,

Arrête :  
 Art. 1<sup>er</sup>. Ladite demande et le présent arrêté seront publiés dans le MONITEUR, par trois insertions consécutives, faites de quinze en quinze jours,

Art. 2. La députation du conseil provincial de Liège fera aussi publier cette demande et le présent arrêté, par trois insertions consécutives, de quinzaine en quinzaine, dans un des journaux de la province.

Art. 3. Les bourgmestres de Liège, Vottem et Herstal, feront afficher la même demande et le présent arrêté dans leurs communes, pendant trois dimanches consécutifs, de quinzaine en quinzaine.

Art. 4. Dans les 24 heures qui suivront le jour de l'apposition de la troisième affiche, les mêmes bourgmestres adresseront à la députation du conseil provincial un certificat faisant foi de l'apposition des affiches, et mentionnant les jours auxquels elles auront été apposées.

Art. 5. La députation du conseil provincial veillera à ce que ces certificats, avec un exemplaire de chaque numéro du journal dans lequel les publications auront eu lieu, soient réunis au dossier; elle est également chargée de faire poursuivre l'instruction à l'intervention des ingénieurs des mines, et de nous transmettre ultérieurement le dossier complet avec son avis.

Art. 6. Les propriétaires de la surface sont rendus attentifs aux droits nouveaux introduits en leur faveur par les art. 9 et 11 de la loi du 2 mai 1857.

Art. 7. Les oppositions seront faites par simple requête sur timbre, et nous seront adressées, au plus tard, dans les dix jours qui suivront l'apposition de la troisième affiche; après quel délai il pourra être passé outre à la décision sur la demande. Les opposants devront faire élection de domicile à Bruxelles, en exécution de la loi du 2 mai 1857, soit dans leur pétition même, soit par acte séparé. Si les oppositions à la demande ci-dessus indiquée s'appliquaient en même temps à d'autres demandes, leurs auteurs devraient avoir soin de les fournir, ainsi que les actes d'élection de domicile, en nombre égal à celui des demandes auxquelles ils s'opposeraient.

Art. 8. La députation du conseil provincial de Liège est chargée de pourvoir à l'exécution des articles 2, 3, 4 et 5 ci-dessus.

Bruxelles, le 9 avril 1858.

NOTHOMB.

**SUIT LA DEMANDE.**

Les membres composant la société charbonnière Gaillard-Cheval, lez-Liège,

Aux états députés de la province de Liège.

Nobles et très-honorables seigneurs, Sa Majesté a daigné, par son arrêté du 1<sup>er</sup> mai 1850, n° 140, accorder la concession d'une partie de terrains de nos prises de Bouck et Gaillard-Cheval, situés sur les communes de Liège et de Vottem.

Les terrains compris dans cette concession sont absolument insuffisants pour le développement des travaux en grand, tels que ceux que nous avons entrepris; attendu qu'on a retranché la plus grande et la meilleure partie de la concession que nous avions primitivement demandée.

Ayant remarqué que la concession qui nous est accordée, laisse au nord une étendue de terrain qui n'est comprise dans aucune demande, et qui ne peut être exploitée avantageusement que par nous, vu que les mines se trouvent sur notre niveau et qu'elles sont le prolongement de notre cours d'ouvrages; cette étendue, d'ailleurs, n'étant pas assez grande et assez riche pour devenir le siège d'une exploitation distincte et séparée, nous avons l'honneur de la demander en extension de concession: elle contient une superficie de 134 bonniers 84 perches, et elle est délimitée ainsi qu'il suit:

Au nord-ouest, en partant du point A à l'arbre dit de Sainte-Barbe, par une ligne droite longue de 2,090 aunes, formant, avec le nord magnétique, un angle vers l'est de 107 degrés, tirée sur le buisson et prolongée jusqu'à la jonction du chemin Dutilleul avec celui qui conduit à la ferme Thonard, point B;

Au nord-est, suivant ce dernier chemin vers l'est jusqu'au milieu du côté sud-ouest de ladite ferme, point C;

De ce point, par une ligne droite longue de 580 aunes, formant, avec le nord magnétique, un angle vers sud-est de 19 5/4 degrés, se terminant à la jonction du chemin des Plaines avec la faille de Gaillard-Cheval, à 110 aunes à l'est de la rencontre de ce dernier chemin avec celui tendant de Vottem à Millemorte, point D;

A l'est, suivant ensuite ladite faille de Gaillard-Cheval vers sud jusqu'à la rencontre de la chaussée Brunhaut, point E;

Au sud-est et sud-ouest, de ce point suivant cette dernière chaussée vers nord-ouest jusqu'à la rencontre d'une ligne droite tirée de la source du ruisseau de l'Honey sur l'église de Vottem, point F;

Suivant alors cette dernière ligne droite longue de 404 aunes, formant, avec le nord magnétique, un angle vers ouest, de 96 1/2 degrés, se terminant à l'église ci-dessus, point G; ensuite, par une deuxième ligne droite longue de 1,405 aunes, formant, avec la première, un angle vers nord de 160 1/4 degrés, se terminant au point de départ A.

Les terrains formant cette extension font partie du territoire des communes de Liège, Vottem et Herstal; nous joignons à notre demande les plans desdits terrains en triple expédition.

Nous nous soumettons à exploiter suivant le mode qui sera prescrit par l'administration.

Nous offrons aux propriétaires de la surface une indemnité de 50 cents par bonnier.

L'acte de notoriété constatant nos facultés pécuniaires se trouve au dossier de la demande primitive.

Nous avons l'honneur d'être avec respect, nobles et très-honorables seigneurs,

Vos très-humbles serviteurs,  
 (Signé) Donville.  
 Deveux (Gilles), fils.  
 Deprez (J.-J.)  
 Par procuration de ma tante, Arnoldy.  
 L'épouse Deveux (G.), fils.  
 Lamarche (Richard.)

Liège, le 25 juin 1850.

**AVIS. — ARPENTEURS.**

Le gouverneur de la province de Liège, porte à la connaissance des personnes qui ont l'intention de subir l'examen requis pour pouvoir exercer la profession d'arpenteur, que la commission instituée par l'arrêté du 31 juillet 1825, pour procéder à l'examen de ces candidats, se réunira à l'hôtel-du-gouvernement, rue Agimont à Liège, le lundi 21 mai prochain à dix heures du matin.  
 A Liège, le 25 avril 1858.

Baron VANDESTEEEN.

**BOURSES.**

PARIS, LE 9 MAI.

Trois p. c. . . . .	80 00	Actions réunies.	1050
Quatre p. c. . . . .	101 50	Différée ancienne.	—
Cinq p. c. . . . .	108 15	Dito nouv. s. int.	—
Act. de la Banque.	2600	Dette active. . . . .	21
Obl. vil. de Par.	1180	Id. passive. . . . .	—
Emprunt belge. . . . .	105 1/2	Emp. rom. . . . .	102
Société Générale.	—	Rente de Naples. . . . .	100 80
Banque de Belgiq.	1442 50	Empr. portugais.	—
Mutualité. . . . .	—	Migueliste. . . . .	—

LONDRES, LE 8 AVRIL.

5 <sup>o</sup> consolidés. . . . .	94	Différées. . . . .	8 5/8
BELG. 1852. c. d. . . . .	101 1/2	Passives. . . . .	5
HOLL. Dette active. . . . .	54 3/8	RUSSE. . . . .	—
PORTUG. 5 p. c. . . . .	53 1/2	BRESIL. . . . .	76 1/2
Id. 3 p. c. . . . .	22 1/2	MEXICAINS 3 p. c. . . . .	27 5/4
Esp. Emp. 1854. . . . .	20 3/4		

AMSTERDAM, LE 9 MAI.

HOLL. Dette activ.	101 5/16	Certific. à Amster.	—
Dito 2 1/2. . . . .	54 5/16	POLOGNE. L. B. 500	—
Différée. . . . .	51 5/2	Pr. L. de Rd. 50	113 3/8
Billet de change. . . . .	24 15/16	ESPAGNE. E. Ard.	20 11/16
Obl. synd. d'am . . . . .	94 7/8	Dito grd. . . . .	—
" 3 1/2. . . . .	79 1/2	Dette différ. anc.	—
S. de C. des P.-B. . . . .	186 1/4	" nouv.	—
" nouvelle.	—	" passive.	4 15/16
RUSSE. Hope et Co . . . . .	105 1/2	AUTR. Métall. 5.	102 1/2
" 1829. 5. . . . .	105 5/8	BRES. Obl. à Lond.	77 1/2
Inscr. au gr. livre . . . . .	69 1/8		

ANVERS, LE 10 MAI.

ANVERS. Det. act.	104 1/2	PRUSSE. Em. à Berl.	115 1/2
" Det. diff.	48 1/4	NAPLES. Cert. Fal.	95
Empr. de 48 mill.	101 7/8	ET. ROM. Lev. 1852.	101
Id. de 50 mill.	95 1/2	Cert. à A. 1854. . . . .	100
HOLL. Dette activ.	55 3/4		
Rente rembours.	—		
AUTRICHE. Métalli.	106 1/2		
Lots de fl. 100. . . . .	511		
" fl. 250. . . . .	450		
" fl. 500. . . . .	754		
POLOG. Lots fl. 500. . . . .	115 1/2		
" fl. 500. . . . .	140 5/4		
BRES. Em. L. 1854. . . . .	76 1/2		
ESPAGNE. Ardoins. . . . .	20 5/4		
Dette passiv. 1854. . . . .	—		
" Différée. . . . .	3 7/8		
DANEMARC. E. Nott. . . . .	95 1/2		
Ditg à L. . . . .	75		

CHANGES.

Amsterd. C. jours.	1 1/2 1/2 p.
Id. 3 mois.	—
Rotterdam. C. jours.	1 1/2 1/2 p.
Id. 3 mois.	—
Paris. C. jours.	1/8 av.
Id. 2 mois.	—
Londres. C. jours.	—
Id. 2 mois.	40 1/2 1/2
Francfort. C. jours.	35 11/16
Id. 3 mois.	—
Bruxelles et Gand.	1/8

RÉSUMÉ DE LA BOURSE DU 10 MAI.

Nous avons eu peu de variation en active espagnole, ouv. 20 5/8 et reste 20 9/16 argent au comptant.  
 Primes au 19,20 courant 20 3/4 dont 1/4 1/2 cours.  
 Id. au 14/15 " 20 3/4 " 1/8  
 Actions de la Banque Commerciale d'Anvers, 115 1/2 cours au comptant et à 1 mois 115 1/4 argent.  
 Actions du chemin de fer de Sambre et Meuse, 105 1/2 argent et reste 105 5/4 papier.  
 Il y a 1/4 1/2 de baisse à Paris sur les Ardoins de la bourse d'hier.

BRUXELLES, LE 10 MAI.

Dette active 2 1/2	54 5/4	A/Brasseries. . . . .	—
Emp. Rothschild.	102	P/Tapis. . . . .	—
Fin courant. . . . .	102	P/Fer d'Ougrée. . . . .	—
Emp. de 50 mill. . . . .	95 1/2	P/Mutualité. . . . .	120 1/2 et P
Fin courant. . . . .	95 1/2	P/S. C. Bruges. . . . .	—
Emp. de 1852 (4). . . . .	98 1/2	Monceaux. . . . .	—
Act. de la Soc. G. . . . .	842	P/Act. Réunies. . . . .	104 1/4
Emp. de Paris. . . . .	1790	P/Bornage. . . . .	—
S. de Comm. de c. . . . .	166 1/2	P/Houyoux. . . . .	—
B. de Belgique. . . . .	142	A/Papeterie. . . . .	—
C. de S. et Oise. . . . .	109 5/8	A/Lits de Fer. . . . .	—
Hauts-Fourneaux. . . . .	150	A/Luxembourg. . . . .	—
Banque Foncière. . . . .	105	A/Civile. . . . .	—
Idem. . . . .	99	A/Herve. . . . .	—
Fleuu. . . . .	220	P/Ch. de Fer de Col.	—
Hornu. . . . .	—	Ch. de B. M. et B.	—
Selessin. . . . .	—	Asphalt. . . . .	—
Soc. Nationale. . . . .	—	HOLL. Dette active.	54
Levant du Fleuu. . . . .	—	Losrenten inscrit.	99 7/8
Ougrée. . . . .	—	AUTRICHE. Métalliq.	106 1/4
Sars-Longscham. . . . .	—	Naples. C. Falcon.	95
Chemin de Fer. . . . .	—	Espagne. Ardoins.	20 1/2 et A
Yennes. . . . .	—	Fin courant. . . . .	—
St-Léonard. . . . .	—	Prime un mois. . . . .	—
Châtineau. . . . .	—	Différée de 1850. . . . .	—
Verreries. . . . .	—	A/Idem de 1855. . . . .	—
Betteraves. . . . .	—	Passives. . . . .	—
Verr. de Charl. . . . .	—	BRESIL. E. de Roth.	77
L'Espérance. . . . .	—	Rome. E. de 1854.	101

PLACE D'ANVERS, LE 10 MAI.

Café. — Depuis les ventes citées hier, il ne s'est rien fait de marquant dans cette fièvre. Une centaine de balles Saint-Domingue a été payée 29 1/4 cents.  
 Riz. — Ce grain se maintient en bonne position. 20 tierçons Caroline bon ordinaire ont obtenu f. 15 1/2.  
 Sucre brut. — On a réalisé ces jours derniers environ 150 caisses Havane-blond à f. 19 1/8 pav. nat.  
 Les autres articles sans mouvement notable.

VENTE PUBLIQUE.

Sel de Soude. — A la vente publique qui a eu lieu hier après-midi, on a adjugé 14 barriques sel de soude (85 degrés), de fr. 56 à 57 par 100 kil. — Les potasses de Suède et de Finlande et autres articles, faisant partie de la même vente, ont été retirés à défaut d'offres suffisantes.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 10 MAI 1858.

Froment, Phétoitre. . . . .	fr. 16 88.
Seigle. . . . .	12 30.

Imprimerie de J.-Bte Nossent, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège.